



**MRC
D'ARGENTEUIL**
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL
TENUE LE JEUDI 23 AOÛT 2018, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À
LACHUTE

Sont présents : madame et messieurs les conseillers Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Luc Grondin maire du village de Grenville, Thomas Arnold maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Jacques Parent maire du canton de Harrington, Howard Sauvé représentant de la municipalité de Mille-Isles, Marc-Olivier Labelle maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Péloquin, préfet suppléant et maire de la ville de Lachute.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Renée-Claude L'Allier, greffière et adjointe au directeur général, assistent également à la séance.

18-08-331 INTERNET HAUTE VITESSE: ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN OEUVRE D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite procéder au déploiement d'un service Internet haute vitesse dans la portion nord de son territoire, grâce aux aides financières de 9 304 710 \$ qui lui furent octroyées, le 27 novembre 2017, par les gouvernements du Québec et du Canada, dans le cadre des programmes *Québec Branché* (provincial) et *Brancher pour Innover* (fédéral);

CONSIDÉRANT que les étapes préliminaires à la construction de son réseau de fibre optique présupposent que la MRC doit octroyer au préalable un contrat d'ingénierie pour ledit réseau;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 14 février 2018, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 18-02-073, relativement à l'autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la conception et la mise en oeuvre d'un réseau de télécommunication (ingénierie), dans le cadre du projet de construction d'un réseau de fibre optique (Internet haute vitesse, dans le cadre des programmes *Québec branché* et *Brancher pour Innover*);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié sur le site Système électronique d'Appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour une période de 34 jours, du 11 juillet au 14 août 2018;

CONSIDÉRANT que conformément aux termes de l'appel d'offres public, la date de clôture pour la réception des soumissions à la MRC d'Argenteuil était fixée au 14 août 2018, à 15 h 00;

CONSIDÉRANT que cinq (5) dossiers de soumission ont été déposés à la MRC à l'intérieur du délai prescrit, par les entreprises suivantes:

- Xit Telecom, de Trois-Rivières
- WSP Canada inc., de Montréal

- Kelvin Emtech inc., de Montréal
- Yves R. Hamel et Associés inc. (YRH), de Montréal
- CIMA +, de Laval

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la loi, lesdites soumissions ont été reçues publiquement, sans ouvrir les enveloppes scellées contenant les prix, le 14 août 2018 à 15 h 01, à la MRC d'Argenteuil, en présence d'au moins deux (2) témoins, et en présence d'un représentant d'une des firmes soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues lors d'une rencontre de travail tenue le 20 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la séance de travail du comité de sélection, le pointage intérimaire suivant a été attribué aux firmes soumissionnaires :

- Xit Telecom:	inférieur à 70/100
- WSP Canada inc.:	inférieur à 70/100
- Kelvin Emtech inc.:	inférieur à 70/100
- Yves R. Hamel et Associés inc. (YRH):	inférieur à 70/100
- CIMA +, :	75/100

CONSIDÉRANT que quatre (4) des cinq (5) soumissions ont obtenu un pointage intérimaire inférieur à 70% et qu'ainsi, en application de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, la MRC d'Argenteuil leur a retourné, sans les avoir ouvertes, les enveloppes de prix;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'ouverture de l'enveloppe de prix de la firme CIMA +, pour procéder au calcul du pointage final selon la formule prescrite par la loi :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}} = \text{pointage final}$$

CONSIDÉRANT que le prix soumis par l'entreprise soumissionnaire conforme est le suivant :

Prix du contrat : 781 000 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT que le pointage final de la firme soumissionnaire s'établit comme suit :

1,6005 1er rang

CONSIDÉRANT qu'en raison des résultats au pointage calculé conformément à la grille d'analyse et de pondération, en raison du prix soumis, et en raison de tous les critères évalués dans l'étude des soumissions, le comité de sélection recommande au conseil de la MRC d'Argenteuil d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception et la mise en oeuvre d'un réseau de télécommunication de fibres optiques à la firme CIMA +;

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 août 2018, la MRC d'Argenteuil n'a pas signé les ententes (énoncé des travaux) avec les paliers gouvernementaux provincial et fédéral relativement aux aides financières de 9 304 710 \$ provenant des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover*;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par la firme Cima + respecte le cadre budgétaire souhaité par le conseil de la MRC d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Luc Grondin et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil octroie à la firme CIMA +, un contrat de services professionnels pour la conception et la mise en oeuvre d'un réseau de télécommunication (ingénierie), dans le cadre du projet de construction d'un réseau de fibre optique (Internet haute vitesse, dans le cadre des programmes *Québec branché* et *Brancher pour Innover*), conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres public numéro ARG-2018-01 de la MRC d'Argenteuil;
2. QUE le coût de ce contrat de services professionnels s'établisse à 781 000 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de prix déposée par CIMA +;
3. QUE le conseil autorise le début des travaux pour les étapes 1,2 et 4 évaluées à environ 100 000 \$;
4. QUE la réalisation des étapes 3, 5, 6, 7, 8 et 9 soit conditionnelle à la signature des ententes (énoncé des travaux) avec les paliers gouvernementaux fédéral et provincial;
5. QUE le préfet de la MRC, de même que le directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à l'adjudication à l'entreprise CIMA + dudit contrat de services professionnels;
6. QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-621-78-450 (Brancher pour Innover).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Monsieur François Plourde, président et chef de la direction, Cima+ Laval

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 13 septembre 2018

Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier